

# PrÃ©judice Ã©cologique : La pÃ©trole franÃ§aise Perenco assignÃ©e en justice

Dossier de la rÃ©action de H2o  
November 2022

Sherpa et les Amis de la Terre France, soutenues par l'ONG Environmental Investigation Agency (EIA-US), engagent une action en justice contre la sociÃ©tÃ© Perenco SA en raison des pollutions liÃ©es aux activitÃ©s pÃ©toliÃ“res du groupe en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC). Il s'agit du premier contentieux visant Ã engager la responsabilitÃ© d'une entreprise franÃ§aise pour obtenir rÃ©paration de prÃ©judices Ã©cologiques survenus Ã l'Ã©tranger. [Nota. DÃ©jÃ reconnu en 2012 dans la jurisprudence en France, le prÃ©judice Ã©cologique a Ã©tÃ© inscrit dans le Code civil par la loi BiodiversitÃ© en 2016. Il y est dÃ©fini comme toute "atteinte non nÃ©gligeable aux Ã©lÃ©ments ou aux fonctions des Ã©cosystÃmes ou aux bÃ©nÃ©fices collectifs tirÃ©s par l'Homme de l'environnement"]. Cette assignation fait suite Ã des annÃ©es d'enquÃªte en lien avec la sociÃ©tÃ© civile congolaise et une premiÃ“re action "avant procÃs" visant Ã lever le voile sur l'opacitÃ© de l'entreprise.

Perenco est une multinationale spÃ©cialisÃ©e dans l'extraction de puits de pÃ©trole en fin de vie. Alors qu'elle est trÃ¨s peu connue du grand public, de nombreux rapports dÃ©noncent des atteintes Ã l'environnement et aux droits humains dans les diffÃ©rents pays oÃ¹ les sociÃ©tÃ©s du groupe opÃrent. Unique opÃ©rateur pÃ©trolier en RDC, le groupe Perenco opÃre via plusieurs sociÃ©tÃ©s dans la zone littorale de Muanda qui abrite une biodiversitÃ© trÃ¨s riche, notamment dans la rÃ©serve naturelle du Parc marin des Mangroves. Torchage illÃ©gal du gaz, passage de conduites vÃ©tustes dans les riviÃ“res, mauvais entretien des installations pÃ©toliÃ“res occasionnant des rejets frÃ©quents de brut dans la nature, incinÃ©ration et enfouissement de dÃ©chets pÃ©troliers sans traitement prÃ©alable... de nombreux rapports font Ã©tat de pratiques particuliÃ“rement dangereuses pour l'environnement et la santÃ© des communautÃ©s riveraines. En particulier, plusieurs Ã©tudes scientifiques, enquÃªtes d'associations congolaises et internationales (RENAD, CEPECO, CCFD-Terre Solidaire, etc.), et mÃªme un rapport de la Commission d'enquÃªte du SÃ©nat congolais, rÃ©vÃ©lent une pollution chronique de l'eau, de l'air et du sol. Selon ces diffÃ©rentes sources, les pollutions liÃ©es aux activitÃ©s pÃ©toliÃ“res impactent les Ã©cosystÃmes ainsi que les ressources disponibles pour les communautÃ©s, qui vivent essentiellement de l'agriculture. Les Amis de la Terre France et Sherpa assignent Perenco SA devant le Tribunal judiciaire de Paris. Elles demandent que Perenco SA soit condamnÃ©e Ã rÃ©parer les prÃ©judices Ã©cologiques causÃ©s en RDC, au titre de sa responsabilitÃ© civile. Les associations soutiennent que la sociÃ©tÃ© franÃ§aise n'a pas pris les mesures nÃ©cessaires pour prÃ©venir et mettre un terme aux pollutions, alors qu'elle dÃ©tient la capacitÃ© d'intervenir et affirme avoir mis en place une politique RSE qui s'Ã©tend Ã ses activitÃ©s Ã l'Ã©tranger. Les associations demandent Ã©galement au Tribunal judiciaire de contraindre l'entreprise Ã prendre des mesures pour faire cesser les dommages environnementaux et prÃ©venir de nouvelles atteintes Ã l'environnement.

Dossier de presse